

PAR COURRIEL

Montréal, le 12 avril 2021

Objet : Demande d'accès aux documents

En réponse à votre demande d'accès aux documents formulée le 11 mars dernier, concernant les renseignements suivants :

1. *Toute correspondance ou document en lien avec le couvre-feu et, notamment : (a) toute correspondance ou document émanant du Dr. Horacio Arruda ou destiné au Dr. Horacio Arruda mentionnant le couvre-feu, (b) toute correspondance ou document émanant du Dr. Érik Litvak ou destiné au Dr. Érik Litvak mentionnant le couvre-feu, (c) toute correspondance ou document émanant des directeurs de santé publique régionaux ou destiné aux directeurs de santé publique régionaux mentionnant le couvre-feu, (d) toute correspondance ou document émanant du Dr. Luc Boileau ou destinée au Dr. Luc Boileau mentionnant le couvre-feu, (e) toute correspondance ou document émanant de Dre. Nicole Damestoy ou destiné à la Dre. Nicole Damestoy mentionnant le couvre-feu, (f) toute correspondance ou document émanant des autorités fédérales (par exemple: Agence de la santé publique du Canada) ou destiné aux autorités fédérales mentionnant le couvre-feu, (g) toute correspondance ou document émanant des autorités d'une autre province ou destiné aux autorités d'une autre province mentionnant le couvre-feu.*

À noter que les correspondances visées incluent les correspondances où les personnes mentionnées aux items (a) à (e) sont en copie conforme (ou en cc).

2. *Tout document, correspondance, suggestion, proposition, mémorandum, état de situation, état de connaissances, avis ou recommandation (a) recommandant ou demandant d'implémenter le couvre-feu, (b) recommandant ou demandant de ne pas implémenter le couvre-feu ou (c) mentionnant les « pour et les contre » de l'implémentation d'un couvre-feu.*

Entre autres, puisque le couvre-feu n'a été mis en place qu'en janvier 2021, j'aimerais savoir s'il y a eu des propositions ou suggestions d'implémenter (ou de ne pas implémenter pas) le couvre-feu avant 2021.

3. *De quelle façon est évaluée l'efficacité du couvre-feu en tant qu'outil de lutte contre la propagation du Covid-19? Existe-t-il, par exemple, une évaluation périodique pour déterminer s'il y a lieu de renouveler ou de recommander de renouveler le couvre-feu? Svp fournir tout document y afférent.*
4. *Existe-t-il un groupe, un comité, un conseil ou un groupement informel dont la tâche et de se pencher spécifiquement sur le couvre-feu, notamment sur l'évaluation de son efficacité et sur ses impacts? Si oui, qui fait partie de ce groupe?*
5. *Svp fournir tout document discutant de l'apport du couvre-feu au Québec à la lutte contre le Covid-19, notamment (i) la diminution du nombre de contacts, (ii) la diminution du nombre de cas du Covid-19 grâce au couvre-feu ou en lien avec le couvre-feu.*
6. *Svp fournir toutes les données relatives à l'efficacité du couvre-feu tant qu'outil de la lutte contre le Covid-19, notamment (i) la diminution du nombre de contacts, (ii) la diminution des cas du Covid-19 grâce au couvre-feu ou en lien avec le couvre-feu.*
7. *Existe-t-il des études, en cours ou complétées, visant à évaluer l'efficacité du couvre-feu au Québec? Si oui, lesquelles? Si possible, svp en fournir une copie (ou une référence, si le document est disponible sur internet).*
8. *Existe-t-il des études, en cours ou complétées, visant à évaluer l'efficacité du couvre-feu ailleurs qu'au Québec dont a tenu compte le MESS, l'INSPQ ou le INSSS? Svp fournir copie de tout document mentionnant ces mesures (ou une référence, si le document est disponible sur internet).*
9. *Existe-t-il des critères sur lequel les autorités de santé publique se basent pour déterminer s'il y a lieu de lever ou recommander de lever et/ou assouplir le couvre-feu (dans une région donnée où à la grandeur du Québec)? Svp fournir copie de tout document mentionnant ces critères.*
10. *Svp fournir tout document discutant de l'impact du couvre-feu au Québec sur la santé générale des Québécois (incluant la santé mentale).*
11. *Sur quelle base a été choisie l'heure du couvre-feu (en zone rouge ou non)? Svp fournir tout document discutant de l'heure du couvre-feu.*

Je vous informe qu'en vertu de l'article 47, alinéa 3 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, l'INESSS ne détient pas les documents contenant les renseignements demandés.

En vertu de l'article 48 de la Loi nommée ci-dessus, nous vous référons à l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) et au Ministère de la Santé et des Services sociaux. Nous comprenons que votre demande leur a déjà été transmise.

Par ailleurs, si cette réponse n'est pas jugée satisfaisante, il vous est possible de faire une demande de révision à la Commission des droits d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de décision. Vous trouverez la procédure de recours en pièce jointe.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer mes salutations respectueuses.

Françoise Thomas,
Adjointe au secrétariat général, aux communications et aux projets spéciaux

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Françoise Thomas', is enclosed in a thin black rectangular border.

p. j.